



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240415-150424_DELIB18-DE



Date de transmission de la convocation 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEALT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	Stéphane COURPOTIN
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Aline VAUDRON a été nommée secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET EAU COUDRECEAU 2023
(Délibération n° 18-15/04/2024)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :

- Constatant les résultats du compte administratif :

RESULTATS 2023	MONTANT
Résultat cumulé d'investissement de	36 465,83 €
Résultat de fonctionnement de	5 756,01 €
Solde des restes à réaliser de	19 315,64 €

- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats 2023 comm

AFFECTATION 2024	MONTANT
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	5 756.01 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	36 465.83 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en recettes d'investissement)	- €

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 18/04/2024
et de la publication le 18/04/2024
Fait à ARCISSÉS, le 18/04/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

